

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application de l'article L.181-10 du Code de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2026, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique unique du 19 octobre 2026 à 8h30 au 20 novembre 2026 à 12h00, sur le territoire de la commune de LOYETTES concernant :

- la demande d'autorisation environnementale pour poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire en eau, d'une installation de traitement et d'une station de transit de matériaux situées sur le territoire de la commune LOYETTES, présentée par la SAS NEXSTONE, dont le siège social est situé 1 Rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris
- une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Loyettes afin de permettre la réalisation du projet au titre du code de l'urbanisme, présentée par la commune de Loyettes.

Mme Claire MORAND, Ingénieure, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme Laurence LEMAITRE en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

La commissaire-enquêteur recevra les observations et les propositions du public à LOYETTES, où elle effectuera des permanences à la Salle des mariages de la mairie :

- le vendredi 23 octobre de 10h00 à 12h00
- le jeudi 5 novembre de 16h30 à 18h30
- le vendredi 20 novembre de 10h à 12h

Les pièces des dossiers, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale accompagné du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, sont mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie de LOYETTES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5900/>
- sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé en mairie de LOYETTES pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5900/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5900@registre-dematerialise.fr

Les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5900/>

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de LOYETTES, pendant toute la durée de l'enquête. Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 20 novembre 2026 à 12h00.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de LOYETTES et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 19 octobre au 20 novembre 2026 inclus. Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact auprès du responsable de projet de la SAS NEXSTONE, Monsieur LESBATS Tom à l'adresse suivante : tom.lesbats@colas.com et au numéro de téléphone : 06.60.28.84.75

A l'issue de la procédure :

- le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation environnementale (décision d'autorisation assortie de prescription ou refus)
- le conseil municipal de LOYETTES se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie de LOYETTES du rapport unique et des conclusions du commissaire-enquêteur au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments feront également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet dédié à la consultation et sur le site internet de la préfecture pendant un an.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application de l'article L.181-10 du Code de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2026, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique unique du 19 octobre 2026 à 8h30 au 20 novembre 2026 à 12h00, sur le territoire de la commune de LOYETTES concernant :

- la demande d'autorisation environnementale pour poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière alluvionnaire en eau, d'une installation de traitement et d'une station de transit de matériaux situées sur le territoire de la commune LOYETTES, présentée par la SAS NEXSTONE, dont le siège social est situé 1 Rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris
- une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Loyettes afin de permettre la réalisation du projet au titre du code de l'urbanisme, présentée par la commune de Loyettes.

Mme Claire MORAND, Ingénieure, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Mme Laurence LEMAITRE en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

La commissaire-enquêteur recevra les observations et les propositions du public à LOYETTES, où elle effectuera des permanences à la Salle des mariages de la mairie :

- le vendredi 23 octobre de 10h00 à 12h00
- le jeudi 5 novembre de 16h30 à 18h30
- le vendredi 20 novembre de 10h à 12h

Les pièces des dossiers, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale accompagné du mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale, sont mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie de LOYETTES aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique unique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5900/>
- sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé en mairie de LOYETTES pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5900/>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-5900@registre-dematerialise.fr

Les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5900/>

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de LOYETTES, pendant toute la durée de l'enquête. Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 20 novembre 2026 à 12h00.

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire-enquêteur lors des permanences, seront tenues à la disposition du public en mairie de LOYETTES et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 19 octobre au 20 novembre 2026 inclus. Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact auprès du responsable de projet de la SAS NEXSTONE, Monsieur LESBATS Tom à l'adresse suivante : tom.lesbats@colas.com et au numéro de téléphone : 06.60.28.84.75

A l'issue de la procédure :

- le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour statuer sur les demandes d'autorisation environnementale (décision d'autorisation assortie de prescription ou refus)
- le conseil municipal de LOYETTES se prononcera par délibération sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture ou en mairie de LOYETTES du rapport unique et des conclusions du commissaire-enquêteur au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments feront également l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet dédié à la consultation et sur le site internet de la préfecture pendant un an.